

### SABLIÈRES CARRIÈRES GRAVIÈRES

le 24 Décembre 2013, le Préfet a révisé

#### LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES DE L'ARIEGE

#### O Que dit-il?

Besoins ariégeois en granulats = 1,4 millions de tonnes / an Volume d'extraction autorisé = 4 millions de tonnes / an

# O Au résultat

- 1000 ha DE GRAVIÈRES jusqu'en 2039 à 2060 dans les meilleures terres agricoles des vallées de l'Ariège et de l'Hers
- 500 à 700 CAMIONS par jour sur les routes du département
- DES CARRIÈRES EN ROCHE DURE accolées aux villages et aux sites protégés
- 1,2 MILLIONS DE TONNES / AN DE DÉCHETS en nappe phréatique pour reboucher les trous

#### O Et on nous parle

d'économiser l'eau et les espaces agricoles? de la protection des sites et paysages?

APRA « le Chabot » Collectif « NRCB » DAME Olmes Ecologie CEA







#### Les réaménagements irréalistes & non validés

près de 800 ha.

Depuis 2009, la multiplication des gravières à Saverdun-Montaut est sans précédent au niveau régional. A terme, **10% des terres agricoles de ces communes** seront détruites. Ce n'est pas soutenable.

Les réaménagements de ces

gravières sont tous orientés

La perte prévisible par évaporation se situe entre 1 à 3 millions de m<sup>3</sup> par an. **Qui payera la facture ?** 

vers des bases nautiques, des

surface des plans d'eau atteint

réserves de pêche & des

domaines des oiseaux ; la

Aucune validation économique accompagne ces projets développés à l'insu des populations. Ils doivent être renégociés pour préserver le développement durable de la Basse-Vallée et ses ressources en eau, bien nécessaires à tous.



Nos enfants pourront-ils encore boire et se laver à l'eau du robinet ?



#### Nous demandons

- L'arrêt immédiat des remblais en eau et la dépollution de la nappe.
- La modification urgente du SDC pour réduire les surfaces des gravières en proportion des besoins.
- De véritables projets de réaménagements concertés & validés.
- L'application de la charte constitutionnelle sur l'environnement.





# Les remblais polluent la nappe phréatique

Pour atténuer ces excès, le SDC révisé prescrit le remblayage de 30% des plans d'eau pour les rendre aux espaces naturels et en terres agricoles. Près de 200ha seront remblayés sur une hauteur de 10 à 18 mètres. 30 à 50 millions de tonnes de déchets provenant des décharges de toute la région seront nécessaires pour combler cet immense volume. Ils seront stockés à 1 km en amont de Saverdun. Deux familles d'hydrocarbures

cancérigènes sont déjà détectés dans la nappe à proximité d'une carrière débutant le remblayage du plan d'eau. Un toxique provient du goudron de houille souillant les remblais.

🛮 Ce n'est plus tolérable !



Denjean Ariège Granulats

#### L'Ariège n'applique pas la charte constitutionnelle

**Art. 1.** - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Art. 5.** - ...les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à la mise en œuvre des procédures d'évaluation des risques...

Venez nombreux le 8 mars à 9h rond-point Denjean D820 Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.